

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D234
au territoire des communes de BAINCTHUN et ECHINGHEN
TRAVAUX

Réfection de 2 sections en couche de roulement suite aux travaux d'eau potable
Section hors agglomération
du 06 mai 2024 au 07 mai 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande du 24/04/2024, par laquelle l'entreprise SADE, fait connaître le déroulement des travaux de Réfection de 2 sections en couche de roulement suite aux travaux d'eau potable, du 06 mai 2024 au 07 mai 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de Réfection de 2 sections en couche de roulement suite aux travaux d'eau potable, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D234 du PR 3+495 au PR 4+210, hors agglomération, du 06 mai 2024 au 07 mai 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Messieurs les Maires des communes de BAINCTHUN et ECHINGHEN,

Considérant l'information faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAMER,

